

24  
25

# CATALOGUE DE FORMATION

Services  
Mandataires Judiciaires  
à la Protection des Majeurs



FONDAMENTAUX



ÉTHIQUE ET JURIDIQUE



MANAGEMENT

**SOCRATES**  
L'éthique comme compétence

## EDITO

# Édito



**Jean-Jacques NILLES**

Fondateur du cabinet SOCRATES  
Conseil scientifique  
Consultant et Formateur en  
Éthique

Ex-Enseignant - chercheur à l'IREGE  
Maître de conférences en Gestion  
à l'IAE Savoie Mont-Blanc

L'accompagnement des personnes protégées a connu de profondes évolutions, en particulier depuis la réforme de 2007. Ces évolutions ont concerné aussi bien les pratiques professionnelles que l'organisation des services. Elles sont liées au cadre juridique, mais aussi à l'évolution des publics accompagnés, en particulier à l'accroissement du nombre de personnes affectées de troubles psychiques.

Les changements importants du contexte et des organisations se traduisent par **des besoins en formation spécifiques** des différentes catégories de professionnels qui contribuent à l'exercice des mesures et à l'accompagnement des personnes protégées.

**Le cabinet Socrates accompagne depuis plusieurs années les services et les professionnels dans leur démarche d'amélioration continue** de la qualité de l'accompagnement, notamment à travers :

- Les évaluations HAS
- L'élaboration de projets associatifs et de services
- L'élaboration d'un livre sur l'éthique du MJPM et de guides pratiques
- L'élaboration de jeux ludopédagogiques sur l'éthique et les droits
- Le déploiement d'un programme de formation à l'éthique dans l'exercice du mandat.

Ces travaux de recherche et cette collaboration nous ont permis d'identifier des thématiques de formation prioritaires, présentées dans ce catalogue dédié aux services mandataires et aux professionnels de ce secteur. Ces formations sont assurées par **des formateurs qui connaissent particulièrement les problématiques et pratiques du secteur** du mandat judiciaire.

Nous sommes à votre écoute pour étudier vos besoins et la mise en place de l'un des programmes proposés, ou un programme sur mesure si vos besoins étaient plus spécifiques et nécessitaient une adaptation, voir la conception d'un programme nouveau.

*Jean-Jacques Nilles*

## SOMMAIRE

# Sommaire

### *Fondamentaux du métier*

- 01** L'ouverture de la mesure
- 02** La clôture de la mesure
- 03** La gestion du patrimoine
- 04** Les écrits professionnels et la confidentialité
- 05** L'agressivité et les troubles du comportement



### *Dimensions éthique et juridique de l'exercice du mandat*

- 06** L'éthique du mandat judiciaire de protection des majeurs
- 07** La mise en place et l'animation d'une instance de réflexion éthique
- 08** Le DIPM : élaboration, suivi et évaluation
- 09** Les fondamentaux du droit de l'exercice du mandat



### *Management du service*

- 10** La bientraitance et l'éthique du management
- 11** Les relations entre parties prenantes de l'accompagnement
- 12** La qualité de l'organisation du service
- 13** La participation et l'expression des personnes protégées



# 01

## L'ouverture de la mesure



### Durée

2 jours (14 heures de formation)



### Public

Chefs de Service, responsables d'antenne, MJPM  
12 personnes maximum  
Aucun pré-requis



### Objectifs

- Connaître les fondamentaux théoriques de l'ouverture : approche éthique, communication, législation, jurisprudence, recommandations de bonnes pratiques professionnelles
- Etablir un lien de confiance avec la personne protégée : l'accompagnement informatif et participatif
- Connaître les étapes essentielles de l'ouverture de mesure, savoir les décliner dans la pratique professionnelle au sein du service : avant, pendant et après l'ouverture de mesure



### Outils, livrables

Outils d'analyse éthique  
Modèles de documents / courrier supports

### Le plus



Une formation combinant théorie et pratique pour tous les professionnels d'un service MJPM



### Programme

#### Jour 1

#### Thème 1. Les fondamentaux théoriques

- Identifier les enjeux d'une ouverture de mesure réussie
- Les questionnements éthiques lors de l'ouverture (atelier)

#### Thème 2. Les fondamentaux juridiques

- (Re) découvrir les textes juridiques propres à l'ouverture
- La responsabilité pénale et civile du MJPM lors de l'ouverture

#### Thème 3. Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) en lien avec l'ouverture

« Participation de la personne protégée dans la mise en œuvre de la mesure de protection » et autres RBPP ayant du sens pour le Service

#### Thème 4. La participation et l'information de la personne protégée lors de l'ouverture, clé de la confiance mutuelle avec le MJPM

- L'importance de la première rencontre : postulats et postures
- Communiquer et faire participer les personnes protégées : méthodes / outils

#### Thème 5. Approche de la notion de projet personnalisé

Découvrir les fondements du projet personnalisé appliqué aux mesures de protection / Qu'est-ce qu'un projet personnalisé ?

#### Jour 2

#### Thème 1. Mise en œuvre d'une ouverture harmonieuse au sein du service

- Percevoir les enjeux d'une pratique harmonieuse de l'ouverture
- Rétablir la personne protégée dans ses droits

#### Thème 2. Les étapes essentielles de l'ouverture de mesure

- Avant la 1ère rencontre ou préparer une ouverture sereine
- Pendant la 1ère rencontre ou comment associer la personne pour reconstituer sa situation personnelle et patrimoniale
- Après la 1ère rencontre ou comment externaliser et officialiser la mesure de protection vis-à-vis des tiers, mener les premières actions de protection

#### Thème 3. Les outils professionnels en lien avec l'ouverture de mesure

- Créer et utiliser des outils professionnels pour l'ouverture de mesure : DIPM, Projet Personnalisé, courriers type, tableaux de suivi, budget, partenariats...
- Construire un rapport de début de mesure adressé au Juge des Tutelles
- Les écrits professionnels consacrés aux MJPM

#### Thème 4. Application : de la théorie... à la pratique (ateliers)

Cas pratiques sur des situations emblématiques lors d'ouverture de mesures

# 02

## La clôture de la mesure



### Durée

1 jour (7 heures de formation)



### Public

MJPM, personnels administratifs, responsables d'antenne et chefs de service  
12 personnes maximum  
Aucun pré-requis



### Objectifs

#### Savoir :

- Connaître les différents types de fin de mesure et leurs conséquences sur le mandat.
- Identifier les mises en jeu des responsabilités civile et/ou pénale du MJPM et du service.

#### Savoir-faire :

- Donner une méthode et des recommandations afin d'améliorer la qualité des processus de clôture de mesure (sur le fond et sur la forme), notamment à travers l'amélioration des supports existants.
- S'approprier les règles juridiques et les bonnes pratiques professionnelles selon les cas de clôture de mesure : dessaisissement, mainlevée, décès de la personne protégée.

#### Savoir-être :

- Se donner une éthique déontologique dans la pratique de la clôture de mesure.



### Programme

#### Thème 1. Causes, enjeux et bonnes pratiques professionnelles

- Les causes et les enjeux juridiques
- Les obligations communes aux différentes fins de mesures
- Les obligations et bonnes pratiques professionnelles en cas de dessaisissement ou de mainlevée

#### Thème 2. Obligations et bonnes pratiques professionnelles, travail sur l'amélioration de l'existant

- Les obligations et bonnes pratiques professionnelles en cas de décès du majeur protégé
- Présentation des outils et pratiques au sein du service
- Améliorer les outils et pratiques au sein du service

#### Thème 3. Méthode et recommandations de bonnes pratiques

Donner une méthode et des recommandations afin d'améliorer la qualité des processus de clôture de mesure (sur le fond et sur la forme), notamment à travers l'amélioration des supports existants.



### Outils, livrables

Amélioration des supports existants choisis pour la formation (forme et fond)

### Le plus



Interactivité : implication des professionnels dans l'amélioration de leurs pratiques, procédures et outils de travail.

# 03

## La gestion du patrimoine



### Durée

1 jour (7 heures de formation)



### Public

MJPM, personnels administratifs, responsables d'antenne et chefs de service  
12 personnes maximum  
Aucun pré-requis



### Objectifs

- Identifier clairement les spécificités liées à la situation de vulnérabilité dans la gestion des ressources et du patrimoine.
- Connaître les réponses adaptées dans l'organisation, la gestion et la transmission du patrimoine de la personne protégée.



### Outils, livrables

Repères et bonnes pratiques éthiques et juridiques



### Programme

#### Thème 1. Les spécificités liées à la situation de vulnérabilité :

- Les conditions de ressources pour le versement des allocations
- La contribution prioritaire aux frais d'entretien et d'hébergement
- La prise d'une hypothèque légale par le conseil départemental
- La récupération de l'aide sociale

#### Thème 2. Les réponses adaptées et leur mise en œuvre :

- Les apports de la SCl pour le patrimoine immobilier
- Les forces et faiblesses des livrets bancaires et des valeurs mobilières
- Assurance vie versus Contrat de capitalisation
- Focus sur l'épargne-handicap

#### Thème 3. Les dilemmes éthiques sous-jacents dans la pratique professionnelle (axes de réflexion) :

- Garantie du capital / Erosion monétaire : Peut-on prendre des risques pour maintenir le pouvoir d'achat des capitaux placés ?
- Ressources personnelles / Prestations sociales : Favoriser l'autonomie, est-ce rechercher l'indépendance ou la meilleure combinaison des ressources ? Peut-on limiter la contribution aux frais d'hébergement afin de préserver les ressources actuelles et futures ?
- Famille du majeur / Collectivités : A qui revient la responsabilité de l'orientation finale du patrimoine du majeur protégé après son décès ?

### Le plus



Une formation associant apports théoriques, connaissances techniques et réflexion éthique

# 04

## Les écrits professionnels et la confidentialité



### Durée

2 jours (14 heures de formation)



### Public

MJPM, personnels administratifs et chefs de service  
12 personnes maximum  
Aucun pré-requis



### Objectifs

- Connaître les notions de secret professionnel, de partage de l'information à caractère secret, de secret médical, de discrétion professionnelle et comprendre leur articulation
- Comprendre les responsabilités en jeu.
- Donner une méthode et des recommandations afin d'améliorer la qualité des écrits professionnels (sur le fond et sur la forme) notamment à travers l'amélioration des supports existants
- S'approprier les règles juridiques encadrant les pratiques
- S'entraîner à l'expression écrite, améliorer la qualité des écrits concernant la mesure de protection sur le fond et la forme.
- Se donner une éthique déontologique du partage de l'information



### Outils, livrables

Amélioration des supports existants choisis pour la formation (forme et fond)



### Programme

Jour 1

#### Thème 1. Les écrits professionnels et le dossier de la personne protégée

- Les enjeux des écrits professionnels au regard des lois 2002-2/2007-308 et les responsabilités juridiques associées
- Le dossier unique de la personne protégée
- Les attendus autour des différents écrits professionnels en lien avec la mesure de protection

#### Thème 2. Les bonnes pratiques et axes d'amélioration

- Propositions collectives d'axes d'amélioration sur la forme et le fond du dossier de la personne protégée et sur les supports d'écrits professionnels

Jour 2

#### Thème 1. Circulation de l'information – Notions juridiques

- Définition des concepts en lien avec la confidentialité : Secret professionnel, devoir de discrétion professionnelle, partage de l'information à caractère secret ; articulation entre ces différents concepts
- Les professionnels astreints au secret professionnel / discrétion professionnelle
- Les responsabilités civiles et pénales des professionnels
- Conditions et limites du partage de l'information

#### Thème 2. Circulation de l'information – Ethique et Bonnes pratiques de la transmission d'information

- Ethique déontologique et règles de bonnes pratiques
- Mise en œuvre de ces bonnes pratiques dans le pilotage du dossier de la personne protégée / dans le DIPM

### Le plus



Interactivité : implication des professionnels dans l'amélioration de leurs pratiques, procédures et outils de travail.

# 05

## L'agressivité et les troubles du comportement



### Durée

2 jours (14 heures de formation)



### Public

Délégués MJPM et personnel d'accueil (téléphonique et physique)  
12 personnes maximum  
Aucun pré-requis



### Objectifs

Donner aux participants les outils, nécessaires et partagés, pour répondre aux situations qu'ils rencontrent tout en ayant le sentiment :

- De respecter la personne et ses droits,
- D'apporter les bonnes réponses professionnelles,
- D'être accompagnés, compris et soutenus dans leurs démarches par la structure institutionnelle ou le service.



### Outils, livrables

Support pédagogique  
Synthèse des 2 journées et des travaux en ateliers

### Le plus



Une formation combinant théorie et pratique pour tous les professionnels d'un service MJPM et permettant de mieux décoder les différents troubles du comportement



### Programme

Jour 1

#### Thème 1. Connaître les objectifs et les attentes des participants

- Tour de table, attentes des participants et rappel des objectifs
- Travail de mises en situation par les participants / Présentations de scènes du quotidien (groupes acteurs, groupes observateurs)
- Synthèse des observations, des ressentis et des thèmes que le groupe veut aborder dans les deux journées.

#### Thème 2. Approches et réflexions sur les situations

- L'entrée en relation des personnes entre elles, les bonnes pratiques
- Les conduites agressives / Définitions et manifestations
- Les conduites violentes / Définitions et manifestations

#### Thème 3. Approches et réflexions sur différents types de troubles

- Les troubles du comportement : Définitions et manifestations / Conduites à tenir
- Les troubles mentaux : Définitions et manifestations / Conduites à tenir

Jour 2

#### Thème 1. Vécu en situation face aux postures agressives et/ou aux manifestations des troubles du comportement chez la personne protégée (travail par groupes)

- Vécu individuel, la personne qui se sent agressé
- Vécu professionnel, la personne dans le cadre de son mandat
- Vécu institutionnel, organisation et réponses du service face à ces situations

#### Thème 2. Analyses de situations vécues (travail par groupes)

- Décomposition de la temporalité des situations vécues. Ce qu'il s'y passe et comment les choses se construisent.
- Qualité de l'écoute (opinions, faits, sentiments)
- Posture physique
- Procédures d'accueil en vigueur

#### Thème 3. Mises en communs des travaux des groupes (travail en plénières)

- Détermination de conduites communes à adopter
- Détermination des limites au-delà desquelles la responsabilité du service dans ses réactions à la situation peut être engagée
- Procédures à mettre en œuvre par le service

# 06

## L'éthique du mandat judiciaire de protection



### Durée

2 jours (14 heures de formation)



### Public

Principalement les MJPM (et également les Directeurs, chefs de services, personnels administratifs et fonctions support, avec des adaptations possibles)  
12 personnes maximum  
Aucun pré-requis



### Objectifs

- Promouvoir une démarche éthique dans les services
- Faire le lien entre le référentiel éthique et les situations professionnelles vécues
- S'exercer à une méthode de réflexion éthique en situation
- Favoriser l'approche collective des questions d'éthique et harmoniser les pratiques des services



### Outils, livrables

Kit méthodologique  
Rapport de formation incluant la synthèse des cas analysés



### Programme

Jour 1

#### Thème 1. Fondements de l'éthique et du droit / référentiel éthique

- Définition des concepts : éthique, morale, déontologie, droit.
- Distinction des concepts et définition d'un langage commun
- Charte des valeurs du MJPM et lignes de conduites

#### Thème 2. Sélection et formalisation des cas emblématiques

- Qu'est-ce qu'une « situation éthique » ? les critères d'une situation éthique emblématique
- Sélection des situations emblématiques (3 cas, issus de l'expérience des stagiaires)
- Formalisation des situations sélectionnées : mise en forme selon la méthode des scénarios

Jour 2

#### Thème 3. Analyse des cas et identification des bonnes pratiques

- Le processus de décision éthique : réflexion collective grâce aux outils d'analyse (Vadémécum et filtre décisionnel)
- Étude de cas en groupe : mise en application des concepts et de la méthode d'analyse sur les situations formalisées
- L'analyse des cas : restitution et discussion collective en plénière des cas étudiés en sous-groupes, pour rechercher un consensus

#### Thème 4. Les pratiques au sein de la profession et les axes de progrès

- Un système de management de l'éthique : réflexion sur la manière de travailler la question éthique dans les services au-delà de l'action de formation
- Kit méthodologique

### Groupe spécifique



**Public :** Secrétaires polyvalent(e)s et assistant(s) mandataires

Le programme ci-dessus est identique, avec des cas adaptés au public des secrétaires polyvalent(e)s et assistant(s) mandataires

### Groupe spécifique



**Public :** Délégués aux prestations familiales dans le cadre des mandats MJAGBF

Le programme ci-dessus est identique, avec des cas adaptés au contexte des délégués aux prestations familiales

# 07

## La mise en place et l'animation d'une instance de réflexion éthique



### Durée

1 jour (7 heures de formation)



### Public

MJPM, personnels administratifs, responsables d'antenne et Chefs de service  
12 personnes maximum  
Pré-requis souhaité : avoir suivi la formation n°6



### Objectifs

- Maîtriser les concepts et les outils de la démarche éthique pour pouvoir les transmettre ou répondre à des questions en amont ou au cours des réunions éthiques
- Connaître les fondamentaux de l'animation de groupes de réflexion éthique
- Adopter un processus commun pour harmoniser les pratiques des chefs de service dans l'organisation des ateliers de réflexion éthique
- Harmoniser les pratiques d'animation d'analyse des cas et mettre en pratique les lignes de conduite de l'animateur
- S'entraîner



### Outils, livrables

Processus de recueil des cas / situations éthiques  
Outils d'animation d'une démarche de réflexion éthique  
Outils d'analyse des cas / situations éthiques



### Programme

#### Thème 1. La démarche éthique institutionnelle

- Rappeler les objectifs et les différentes briques du dispositif éthique au sein d'une association ou d'un service
- Rappeler les points clés de la formation éthique : Synthèse des connaissances clé qui sont transmises lors des sessions de formation et du processus de réflexion collective

#### Thème 2. Le processus et les supports de la démarche éthique

- Proposition d'un processus type concernant le recueil des cas, leur traitement et la communication des travaux
- Diffusion des supports (fiche de saisine, ordre du jour type, compte rendu type, lignes de conduite pour l'animation de réunion et la participation)

#### Thème 3. Atelier d'animation d'analyse d'un cas

- Chaque stagiaire anime un temps de réflexion collective
- Débriefing collectif après chaque animation ou en fin d'atelier

### Le plus



Une formation associant apports théoriques, connaissances techniques et réflexion éthique

### Prérequis



**Avoir suivi la formation n°6.**  
L'éthique du mandat judiciaire de protection des majeurs.

# 08

## Le DIPM : élaboration, suivi et évaluation



### Durée

2 jours (14 heures de formation)



### Public

MJPM, personnels administratifs et chefs de service  
12 personnes maximum  
Aucun pré-requis



### Objectifs

- Utiliser le DIPM comme support à l'accompagnement personnalisé et à la protection des majeurs
- Favoriser la continuité de l'accompagnement par l'écriture du projet de la personne
- Renforcer la participation de la personne par un travail conjoint autour du DIPM



### Outils, livrables

Amélioration des supports existants choisis pour la formation (forme et fond)

### Le plus



Interactivité : implication des professionnels dans l'amélioration de leurs pratiques, procédures et outils de travail.  
Possibilité de comparer des DIPM banalisés issus d'autres services.



### Programme

Jour 1

#### Thème 1. Le contexte

- L'évolution du concept de projet
- La législation
- Les RBPP

#### Thème 2. Les principes

- Les acteurs du DIPM
- Le contenu
- La durée
- Le principe de co-construction

#### Thème 3. Les atouts de la démarche

- Pour la personne protégée
- Pour le service
- Pour les mandataires

Jour 2

#### Thème 1. Les différentes étapes d'élaboration du DIPM

- Le recueil des informations (attentes & besoins)
- La traduction du recueil en objectifs
- La déclinaison des objectifs en actions opérationnelles
- Le suivi
- L'évaluation – l'avenant

#### Thème 2. La construction de la trame du DIPM

- Un outil permettant le recueil des besoins & attentes
- Un support à la détermination des objectifs & des moyens d'action
- Un guide pour l'action du mandataire



## Durée

1 jour (7 heures de formation)



## Public

Assistants, secrétaires et mandataires en attente de CNC, administrateurs  
12 personnes maximum  
Aucun pré-requis



## Objectifs

- Connaître les dispositifs et la réglementation afin de mieux répondre aux besoins des majeurs protégés et des partenaires
- Favoriser des actions conformes aux principes du droit et promouvoir la bientraitance
- Harmoniser les pratiques au sein du service
- Sécuriser l'exercice du mandat et le service sous l'angle juridique



## Outils, livrables

Présentation PowerPoint et support de formation



Une formation associant apports théoriques, connaissances techniques et réflexion éthique



Ce programme peut être adapté ou décliné pour traiter des points d'approfondissement du droit du mandat.



## Programme

### Thème 1. Historique rapide

- Le Droit Romain
- Le Droit de l'Ancien Régime
- La protection des majeurs au XIX<sup>e</sup> siècle
- La loi de 68 : une protection individualisée

### Thème 2. Les principales dispositions de la loi du 5 mars 2007

- Le maintien des différentes mesures de protection
- Le mandat de protection future
- La modification du fondement des mesures de protection
- Les 3 grands principes généraux de la protection
- Les règles communes à l'ensemble des mesures

### Thème 3. Le renforcement de la protection de la personne et la charte des droits et libertés

- Le droit à l'information
- Le droit de vote
- Le droit de recours
- Le droit à l'information du majeur par le mandataire judiciaire
- Le droit de la personne prise en charge par un ESMS
- Le droit au secret des informations des personnes
- Les actes strictement personnels du majeur

### Thème 4. L'organisation du secteur tuteur

- La prééminence renforcée du rôle de la famille
- Les règles d'organisation de la profession
- Les rôles du Préfet, du Juge des Tutelles et du Procureur de la République

### Thème 5. Les règles de financement : principe, taux, exonération



## Durée

2 jours (14 heures de formation)



## Public

Cadres et directeurs de services, responsables de la qualité ou des fonctions supports.  
12 personnes maximum  
Aucun pré-requis



## Objectifs

- Identifier les risques de maltraitance ou de non-bientraitance, afin de mettre en place des actions appropriées ou un plan d'actions correctives
- Disposer des outils méthodologiques et de la connaissance pour mettre en place et piloter une politique de bientraitance au sein du service (personnes protégées et professionnels)
- Favoriser la mise en œuvre d'un « management bientraitant » et le développement d'une culture partagée de la bientraitance
- Contribuer à l'amélioration de la Qualité de Vie au Travail (QVT) et contribuer à la Prévention des Risques PsychoSociaux (RPS)



## Outils, livrables

Une charte éthique et bientraitance dans l'accompagnement et dans le management



### Appui sur les RBPP ANESM / HAS :

Mission du responsable de service et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance en établissement, 2008

Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées, 2008

Participation des personnes protégées dans la mise en œuvre des mesures de protection juridique, 2012



## Programme

Jour 1

### Thème 1. Concepts, cadre théorique et référentiels normatifs (juridiques ou RBPP) de la bientraitance

- Clarifier les concepts : Bientraitance, maltraitance, bienveillance, bienfaisance, non-malfaisance, management et éthique
- Historique de la notion de bientraitance et de ses applications institutionnelles
- Principaux éléments théoriques autour de la bientraitance (Psychosociologie de l'accompagnement. Théorie du *care*. Articulation entre démarche de réflexion éthique et de bientraitance. Typologie des formes de maltraitance (conseil de l'Europe)
- La dimension juridique et les recommandations de BPP
- La notion de chaîne de valeur de la bientraitance (des professionnels aux personnes protégées)

### Thème 2. Le référentiel Éthique et bientraitance

- Comment décliner les concepts dans les activités d'accompagnement ?
  - Les dimensions clés de la bientraitance dans l'exercice de la mesure judiciaire de protection de personnes
  - Le processus de l'exercice de la mesure (de l'ouverture au bilan)
- Les principales lignes conductrices de la bientraitance dans l'exercice de la mesure

Jour 2

### Thème 1. La bientraitance dans le management

- Comment décliner les concepts dans les activités d'encadrement ?
- Les attitudes managériales « bien traitantes » dans les activités de recrutement, formation, soutien aux salariés, etc.
- Les situations professionnelles emblématiques de la bientraitance
- Réflexion collective pour mettre les lignes de conduite en relation avec des situations illustratives.

### Thème 2. Le management de la bientraitance

- Quelle stratégie et quel dispositif institutionnel pour promouvoir la démarche éthique et bientraitance ?
- Construire un protocole de prévention des conduites de maltraitance
- Travailler sur les représentations
- Travailler sur les zones à risques

# 11

## Les relations entre parties prenantes de l'accompagnement



### Durée

2 jours (14 heures de formation)



### Public

Cadres et directeurs de services, responsables de la qualité ou des fonctions supports, administrateurs  
12 personnes maximum  
Aucun pré-requis



### Objectifs

- Mener une réflexion sur le mandat de protection en lien avec les attentes des différentes parties prenantes
- Analyser les difficultés liées au contexte de l'exercice du mandat et au fonctionnement institutionnel des partenaires
- Approfondir le sens des pratiques existantes, les questionner, les mettre en perspective
- Identifier des bonnes pratiques sur les points clé de l'exercice du mandat



### Outils, livrables

Cas pratiques  
Film en appui pédagogique

### Le plus



Une formation à l'épreuve de la réalité et du quotidien des professionnels de terrain  
Interactivité et prise en compte approfondie de l'expérience des stagiaires.



### Programme

Jour 1

#### Thème 1. Le contexte de l'intervention

- Les attendus du jugement de protection : bien comprendre les attendus des différents régimes de protection
- L'analyse de la situation (la première rencontre, les enjeux de la mesure, l'expression des besoins et attentes de la personne protégée, la consultation du dossier au tribunal...)
- La situation au regard du soin : l'organisation des soins psychiatriques, rappel du contexte légal
- Les soutiens possibles à l'accompagnement notamment la personne de confiance (Décret n°2016-1395 du 18 octobre 2016 et Article L 1111-6 du Code de la santé publique)
- La place des familles

#### Thème 2. Les attentes institutionnelles

- Le document unique d'évaluation des risques professionnels
- L'organisation du service, la connaissance des procédures internes, intervention et rôle de la hiérarchie

#### Thème 3. La relation avec les autres intervenants

- La prise de contact, le travail de collaboration et ses limites. Le secret partagé, le droit de réserve
- La gestion du contentieux de la relation, les outils de soutien à développer, les pratiques professionnelles
- L'intervention du Juge des Tutelles

Jour 2

#### Thème 1. Le DIPM comme soutien à la relation

- Le cadre légal et les autres rapports au Juge
- L'expérimentation du Document Unique Annuel en PACA

#### Thème 2. Travaux pratiques et échanges autour de la réalisation d'un DIPM

Projection d'une fiction et échanges avec les stagiaires sur les pratiques mises en œuvre

#### Thème 3. Éthique et bienveillance de la relation, la question de la disponibilité

- La gestion des appels téléphoniques, l'accueil des personnes protégées et des intervenants
- Les rencontres avec la personne protégée
- La qualité des rencontres, quelle évaluation possible ? et par qui ?

# 12

## La qualité de l'organisation du service



### Durée

1 jour (7 heures de formation)



### Public

Cadres et directeurs de services, responsables de la qualité ou des fonctions supports, administrateurs  
12 personnes maximum  
Aucun pré-requis



### Objectifs

- Mettre en place un management qui constitue un levier pour améliorer le fonctionnement et l'organisation du service
- Favoriser le projet managérial au regard des projets institutionnels et des évolutions du mandat
- Définir les modalités d'accompagnement des personnes protégées au regard du mandat de protection dans le respect de leurs droits et pour favoriser leur autonomie



### Outils, livrables

Définition de repères et bonnes pratiques pour favoriser le respect des personnes accompagnées



### Programme

#### Thème 1. Le management et l'organisation du service

- Les différentes formes d'organisation et de management et analyse de ceux qui sont mis en place dans les services présents
- Le choix de management et son impact sur le choix d'organisation du service en lien avec le projet stratégique et le projet de service : le projet managérial (définition)

#### Thème 2. Le choix de l'organisation du service en lien avec la mission et la culture du service

- Le « benchmarking » (les autres formes d'organisations possibles)
- Les différentes formes d'organisation pour répondre aux mandats

#### Thème 3. L'accompagnement de la personne protégée : démarche qualité et réalité de la mission

- La place de la personne protégée depuis la réforme : la question de l'autonomie (quelle implication organisationnelle ?)
- Les évolutions sur la place des personnes protégées :
  - la personne de confiance dans les établissements médico-sociaux
  - la « pair-aidance »
  - le respect de la confidentialité des informations, la RGPD... ) quelles incidences sur l'organisation ?

### Le plus



Réflexion sur l'évolution des métiers dans la protection des majeurs du fait du développement des démarches administratives via le numérique (la place des personnels administratifs et comptables dans les services) - GPEC

**Durée**

1 jour (7 heures de formation)

**Programme****Thème 1. Le contexte**

- Historique de l'implication des personnes protégées
- L'actualité réglementaire
- L'empowerment
- L'articulation de la participation avec les autres volets du droit des usagers (personnes protégées)

**Thème 2. La mise en œuvre de la participation des personnes protégées**

- Les attentes des différents acteurs
- Les différents niveaux d'implication
- Les objectifs de l'implication des personnes protégées
- L'identification des leviers & des freins institutionnels
- L'information & la communication

**Thème 3. Les différentes modalités de participation & leurs conditions de réussite**

- La représentation institutionnelle
- L'enquête de satisfaction
- La contribution des majeurs aux démarches institutionnelles (projet de service, évaluations interne & externe)
- Les autres outils : groupe d'expression, boîte à idées, etc. ...

**Public**

MJPM et chefs de services, directeurs, administrateurs  
12 personnes maximum  
Aucun pré-requis

**Objectifs**

- Analyser les enjeux de la représentation des majeurs sans la réduire à un exercice imposé et identifier les leviers d'une stratégie de participation efficace
- Favoriser la mise en œuvre de la participation des personnes protégées

**Outils, livrables**

Support de formation  
Pistes d'amélioration personnalisées

**Le plus**

Une étude comparative des pratiques des services et des pistes d'amélioration du dispositif de participation personnalisées.

**Didier GADEL**

Consultant - Formateur en Droit de l'Action Sociale et de la Santé  
Directeur d'ESSMS  
Ex-MJPM  
Evaluateur externe  
Maître en Droit Privé

**Matthieu ELGARD**

Consultant et Formateur en Ethique, Bienveillance

**Marie-Claire GALLIN-MARTEL**

Consultante et Formatrice en psychologie du travail et en communication

**Jean-Jacques NILLES**

Conseil scientifique  
Consultant et Formateur en Ethique  
Enseignant - chercheur à l'IREGE  
Maître de conférences en Gestion à l'IAE Savoie Mont-Blanc

**Véronique POEHR**

Directrice d'association tutélaire  
Formatrice  
Evaluatrice externe  
Formatrice MJPM

**Philippe SANCHEZ**

Consultant et Formateur en Ethique  
Docteur en Philosophie  
Evaluateur externe  
Gérant de la franchise Socrates Nord de France



**SOCRATES**  
L'éthique comme compétence

ESSMS : Etablissement ou Service Social et Médico-Social

# RÉFÉRENCES

## Références

APSH 34  
AADPP ADEI 17  
ACAP 22  
ACTIVE 57  
ADPP ADEI 17  
ADTMP 64  
AOGPE  
APAJH 04  
APAJH 04  
APAJH 09  
APAJH 86  
APAJH 95  
APAM 11  
APAP  
APSH 34  
Association Sainte Agnès  
AT 15  
AT NORD AUVERGNE 63  
ATADEM  
ATAHP 04  
ATFPO  
ATFPO 75  
ATG  
ATH 72

ATIAM  
ATMP 69  
ATMP 74  
ATNA 63  
ATRC  
ATRD  
ATY  
AXE MAJEUR ATM 95  
CRIFO 44  
CROIX MARINE (Réunion)  
CROIX MARINE 63  
Croix Rouge La Réunion  
ESPACE TUTELLES - Formation inter  
10&11-01-2017 4pers  
FNAT – Fédération Nationale des  
Associations Tutélaires  
GAG19 Groupe d'Aide à la Gestion  
du 19ème  
GERANTOSUD  
LE PONT  
MAEVAT  
MSA Services Limousin  
MSA TUTELLES 24  
PEP 19

RESO 31  
SAUVEGARDE 69  
SAUVEGARDE 71  
SHM 13  
STP 62  
TUTELIA 77  
UDAF 11  
UDAF 12  
UDAF 24  
UDAF 32  
UDAF 36  
UDAF 40  
UDAF 47  
UDAF 48  
UDAF 52  
UDAF 55  
UDAF 65  
UDAF 71  
UDAF 82  
UDAF 974  
UMM 12  
VIVADOM

Plus de références auprès d'autres ESSMS :  
[www.socratesonline.com/nos-references/](http://www.socratesonline.com/nos-references/)



Publications Editions  
SOCRATES et Ouvrage  
coordonné par le cabinet

**Qualité**  
SOCRATES est un organisme de formation référencé DATADOCK et Certifié Qualiopi n°01391 – Certification délivrée au titre des actions suivantes : action de formation



# CONDITIONS D'ACCES

## et tarifs

### Conditions Générales de Vente

Nos conditions d'intervention en formation sont régies par les **conditions générales de vente** consultables sur notre site Internet ou sur simple demande.

### Conditions d'accès

Toutes nos formations sont accessibles **sans pré-requis**. Toute action de formation fera l'objet d'un devis préalable.

### Méthodes pédagogiques

Les méthodes pédagogiques sont adaptées à vos besoins et à ceux des stagiaires par nos formateurs (apport de contenus théoriques, ateliers, mises en situations, utilisation de jeux ludopédagogique...).

Les formations sont réalisées principalement en présentiel, dans vos locaux. Les demandes de formation en distanciel sont envisageables et doivent être compatibles avec le contenu et les objectifs pédagogiques ainsi que le public concerné.

### Evaluation de l'action

Une évaluation des contenus pédagogiques, du déroulement de l'action de formation ainsi que des connaissances acquises sera réalisée à l'issue de celle-ci. L'objectif de cette évaluation sera de mesurer la satisfaction des stagiaires ainsi que les acquis de la formation au regard des objectifs préalablement définis.

### Contrôle

Chaque demi-journée de formation fait l'objet de l'établissement d'une feuille d'emargement, signée par les personnes présentes.

Des Attestations Individuelles de Présence sont adressées à chaque stagiaires, mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

### Délai d'accès

Toutes les demandes de formation sont traitées dans les plus brefs délais (sous 48h environ). Le délai entre la demande et la mise en place de l'action est liée aux choix et attentes du client et aux disponibilités des formateurs (ce délai est au minimum de 4 semaines).

### Modalités d'accès

Nos formations se déroulent exclusivement chez le client ou dans un lieu réservé par le client. Les modalités et conditions d'accès à la formation sont accessibles sur simple demande auprès de notre Responsable de l'activité formation, [marjorie.taurelle@socratesonline.com](mailto:marjorie.taurelle@socratesonline.com), ou consultables sur notre site Internet, rubrique Formation. Nous n'organisons pas de formation dans nos locaux. Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. **Un règlement intérieur** est remis à chaque stagiaire en amont de la formation.

### Accueil des personnes en situation de handicap

Les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap (PSH), dans la mesure du possible. En cas de nécessité spécifique, merci de le signaler dès que possible (et 15 jours au moins avant le début de la formation) à notre responsable formation pour que nous puissions discuter ensemble des possibilités d'aménagement et d'adaptation de notre offre. Par email : [marjorie.taurelle@socratesonline.com](mailto:marjorie.taurelle@socratesonline.com) ou par téléphone : 04.50.10.47.63

### Informations sur les tarifs.

Nos tarifs sont accessibles sur simple demande à [marjorie.taurelle@socratesonline.com](mailto:marjorie.taurelle@socratesonline.com).

Toute demande de formation fera l'objet d'un devis, préalable à l'établissement d'une convention de formation.

### Durée des formations

Chaque journée de formation équivaut à 7h de formation, hors temps de déjeuner ou pause (2 jours = 14h stagiaire).

### Réclamations

Chaque retour de nos clients, stagiaires et formateurs permet de dynamiser la démarche d'amélioration continue. Si malgré la démarche qualité mise en place vous avez rencontré une difficulté, constaté un dysfonctionnement ou ressenti une insatisfaction, nous sommes à votre écoute et disposition :

- Par téléphone (04 50 10 47 63)
- Par mail à [marjorie.taurelle@socratesonline.com](mailto:marjorie.taurelle@socratesonline.com).

Vous avez également la possibilité de nous adresser une réclamation par le biais du formulaire de réclamation disponible sur notre site Internet.

Par ailleurs, dans le cas où un stagiaire ne serait pas assidu ou souhaiterait interrompre la formation (provisoirement ou définitivement), vous devez nous en faire part immédiatement en contactant le/la Responsable de la formation du cabinet SOCRATES.

### Données personnelles

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement destiné à prendre en charge votre demande, le suivi de la prestation, assurer le suivi pédagogique et les évaluations, réaliser des enquêtes, transmettre de l'information et, sauf pour répondre à des obligations légales, ne feront l'objet d'aucune communication externe sans votre autorisation. Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016 et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et tout texte en vigueur à venir, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour motifs légitimes, que vous pouvez exercer en vous adressant au cabinet SOCRATES. En outre, une réclamation auprès de la CNIL peut être faite à tout moment : <https://www.cnil.fr/>.

# SOCRATES

L'éthique comme compétence

Créé en 2004 par un professeur de philosophie et maître de conférences en gestion, SOCRATES est un cabinet de conseil, de formation et d'évaluation spécialisé sur l'éthique professionnelle et habilité par l'ANESM (habilitation n° H2010-10-583) depuis 2010, pour procéder à l'évaluation externe des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Le cabinet SOCRATES accompagne aujourd'hui des établissements et services dans leurs démarches d'amélioration continue et de développement de leurs compétences :

- Autoévaluation et évaluations HAS
- Rédaction du projet associatif, de pôle ou de dispositif, d'établissement ou de service
- Rédaction des outils qualité et d'accompagnement
- Mise en place de démarches éthiques
- Mise en œuvre de la charte des droits et libertés de la personne accompagnées

Le cabinet SOCRATES a développé, depuis sa création, une expertise dans la mise en place et l'animation de démarches d'éthique et de bientraitance (comité d'éthique, formation éthique et bientraitance, rédaction de guides de bonnes pratiques professionnelles, rédaction de projets d'établissements centrés sur l'éthique ou la RSE...). La réflexion éthique sous-tend l'ensemble des missions d'accompagnement et de conseil du cabinet.

L'expertise du cabinet dans le secteur sanitaire, social et médico-social est large : formation, conseil, évaluation et recherche.

**SOCRATES**  
14 RUE DU PRÉ PAILLARD  
PARC D'ACTIVITÉ DES GLAISINS  
ANNECY-LE-VIEUX  
74940 ANNECY  
[www.socratesonline.com](http://www.socratesonline.com)

**Sabrina DIRAND**  
Présidente - Directrice associée  
[sabrina.dirand@socratesonline.com](mailto:sabrina.dirand@socratesonline.com)

**Marjorie TAURELLE**  
Responsable activité formation  
[marjorie.taurelle@socratesonline.com](mailto:marjorie.taurelle@socratesonline.com)  
**Tél. 04.50.10.47.63**  
**Ligne directe : Touche n°2**